

Liberté Égalité Fraternité

Service régional académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Affaire suivie par : Séverine Verschaeve, DRAREIC Bernadette Paccalin, Eric Mathelin, Claire Le Cam, ADRAREIC Mél :

ce.relint@ac-bordeaux.fr ce.dareic@ac-limoges.fr dareic@ac-poitiers.fr

Secrétariat général de région académique Nouvelle-Aquitaine

0 5 AVR. 2024

Le La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités,

La rectrice de l'académie de Limoges, La rectrice de l'académie de Poitiers

Α

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école s/c Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement s/c Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Labellisation Euroscol des écoles et des établissements et renouvellement de labellisation – campagne 2024

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne a été l'occasion pour le Président de la République de rappeler l'attachement de la France à la création progressive de l'espace européen de l'éducation, avec l'objectif ambitieux que tous les établissements scolaires bénéficient d'un partenariat avec un établissement européen.

Pour contribuer à atteindre les objectifs fixés, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a créé en 2019 le label Euroscol des écoles et établissements scolaires. Il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

A ce titre, le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des établissements scolaires dans les activités d'ouverture européenne et internationale.

Le label est délivré par l'autorité académique pour une durée initiale de 3 ans sur proposition d'une commission académique.

Les établissements qui ont été labellisés en 2021 doivent pour leur part demander le renouvellement de la labellisation afin d'en garder le bénéfice pour une durée de cinq ans. Ce renouvellement sera délivré selon les même modalités qu'une première demande.

Les écoles et établissements qui souhaitent obtenir le label sont invités à renseigner la fiche de candidature avec le document d'auto-évaluation complété selon le cahier des charges lié (documents en pièces jointes).

Les écoles et établissements qui souhaitent obtenir le renouvellement du label sont invités à remplir le dossier de renouvellement (document en pièce jointe).

Les demandes sont à adresser au SRAREIC avant le 07 juin 2024 :

- Pôle territorial de Bordeaux à l'adresse ce relint@ac-bordeaux fr
- Pôle territorial de Limoges à l'adresse ce.dareic@ac-limoges.fr
- Pôle territorial de Poitiers à l'adresse dareic@ac-poitiers.fr

Nous vous remercions de votre implication dans ce dispositif et de votre engagement pour l'ouverture européenne de votre établissement.

La rectrice de la région académique, Rectrice de l'académie de Limoges

La rectrice de l'académie de Poitiers

Anne BISAGNI-FAURE

La rectrice de l'académie de Poitiers

Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte ROBERT